

## **Plan d'implémentation des résolutions AGA Toronto juin 2009**

Le mémoire 2009 de BPW Canada a été expédié aux chefs politiques. Il figure également dans notre site Web. Nous avons envoyé aux médias du pays un communiqué déclarant que BPW Canada exhorte le gouvernement du Canada à élaborer une stratégie nationale pour réduire la pauvreté. Nous avons aussi exhorté le gouvernement fédéral de révoquer la disposition 394 de la Loi d'exécution du budget ayant trait à l'équité dans la rémunération du secteur public, édictée le 12 mars 2009, et de mettre en œuvre les recommandations faites en 2004 par le Groupe de travail sur l'équité salariale. Ce communiqué est publié dans notre site Web. N'hésitez pas à le réexpédier à partir de votre club.

Voici le plan d'implémentation pour les clubs, qui a été préparé par les clubs qui ont soumis une résolution.

### **UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ**

Soumis par BPW Grand Moncton

#### **Mise en œuvre**

- Chaque club à exercer des pressions sur ses représentants au Parlement à ce sujet.
- Le 5 octobre 2009, BPW Canada a expédié un communiqué de presse. Pour une exemplaire, contactez [viandersen@sympatico.ca](mailto:viandersen@sympatico.ca) ou visitez le site web de BPW Canada.

### **LES MÉDIAS**

Soumis par BPW Montréal

#### **Mise en œuvre**

- Les clubs BPW établis ailleurs qu'au Québec exhorte la presse écrite de leur province à mettre sur pied un organisme semblable au Conseil de presse.
- Jusqu'à ce que le droit de porter plainte soit conféré à toutes les femmes, les adhérentes de BPW encouragent les femmes issues des groupes désignés à porter plainte auprès (ou contre) des médias qui publient ou diffusent des propos dégradants ou offensants au sujet des femmes faisant partie de leur groupe; les adhérentes de BPW appuieront ces femmes pendant le processus de plainte.

### **RÉGLEMENTATION DES BOISSONS ÉNERGISANTES**

Soumis par BPW Selkirk

#### **Mise en œuvre**

Chaque club devrait préconiser :

- L'interdiction catégorique ou le déplacement des boissons énergisantes dans la section appropriée de nos épiceries;
- Une pression exercée sur les distributeurs afin qu'ils refusent de vendre de telles boissons aux mineurs;
- La présentation par les divisions scolaires aux enfants et à leurs parents d'une éducation et d'une mise en garde nutritionnelle sur les effets indésirables de l'absorption de boissons énergisantes; l'interdiction de consommer des boissons énergisantes pendant les heures de classe (comme certaines écoles l'ont déjà fait).

## **L'ÉQUITÉ SALARIALE POUR LES FEMMES TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR PUBLIC**

Soumis par Club virtuel de BPW Canada

### **Mise en œuvre**

- Les clubs BPW locaux et provinciaux à faire pression pour cette cause sur les membres du Parlement et des assemblées législatives provinciales.

### **SVP notez les changements qui ont été apportés dans le cadre de l'AGA 2009.**

- Les clubs sont tenus d'informer la présidente du Comité (Vi Andersen [viandersen@sympatico.ca](mailto:viandersen@sympatico.ca)) du ou des sujets de leurs prochaines résolutions **AU PLUS TARD LE 15 JANVIER.**
- La date limite de soumission des résolutions pour la Convention 2010 a été fixée au **1<sup>ER</sup> MARS 2010.**
- Seules les résolutions adoptées par BPW Canada dans le cadre de la Convention de 2010 pourront être soumises en vue du congrès international de juin 2011. La date limite de soumission des résolutions destinées au congrès international a été fixée à l'automne de l'année 2010.